



Commission Foot Animation

PROCES-VERBAL

Réunion restreinte du 30/09/2025

CRITERIUMS & PLATEAUX

CALENDRIER

Les calendriers prévisionnels des critères et plateaux Foot Animation sont en ligne sur le [site du District](#). Attention, ces derniers sont susceptibles d'être modifiés.

ENGAGEMENTS

Les engagements pour les critères FA étaient à retourner à la Technique avant le 20/06/25.

Une relance a été faite le 29/08/25 pour proposer aux clubs de réguler leurs inscriptions, une nouvelle date butoir pour les retours d'engagements était alors fixée au **15/09/25**.

Une fois les engagements définitifs, la Commission a vérifié le nombre de licenciés par équipe engagée sur chaque catégorie. Si le minimum de licences n'était pas atteint lors du dernier jour de qualification possible pour participer aux premières rencontres de ces critères (soir le Lundi 29/09/25), et après alerte du club concerné par la Commission, le club sera désengagé de la catégorie concernée.

Si des équipes veulent s'engager une fois les dates butoirs dépassées, celles-ci ne pourront être qu'acceptées en cas d'exempts dans la catégorie concernée et uniquement à la place de l'exempt ou des exempts dans la grille. Dans ce cas les alternances ne pourront pas toujours être respectées.

CRITERIUM U13 A 11

La commission rappelle à tous les clubs engagés en critérium U13 à 11 que **SEULS** les joueurs U13 peuvent participer (pas de U12).

Equipes n'ayant pas le nombre de licence nécessaire pour débiter le critérium au 04/10 :**Pour rappel :**

- Conformément aux dispositions réglementaires de qualification citées à l'article 89 des R.G de la F.F.F., les licences des joueurs doivent être enregistrées au plus tard le Lundi soir précédent la rencontre officielle du Samedi.
- Au minimum 6 joueurs peuvent être alignés sur une feuille de match, à 5 joueurs l'équipe est considérée comme forfait.

U12

Match N° 54908686 AS PARIS

U11

Match N° 54941510 FC SOLITAIRES

Match N° 54909962 AS PARIS

U10

Match N° 54941650 FC SOLITAIRES Poule C

Match N° 54941676 FC SOLITAIRES Poule D

PLATEAU U9

CENTRE PARIS AS

MENILMONTANT

SOLITAIRES FC

FEUILLE DE MATCH

La commission rappelle à tous les clubs engagés en critérium que l'élaboration d'une feuille de match est **OBLIGATOIRE**.

Vous trouverez ci-dessous un lien vous aidant à la réalisation de la FMI :

[GUIDE FMI.](#)

Enfin la commission rappelle que dans le cas où la FMI ne fonctionnerait pas, une feuille de match papier doit être rédigé et envoyé au district à la Technique, **au plus tard le Mardi matin suivant la rencontre.**

Concernant les plateaux U6 U7 U8 et U9, il en va de même pour la rédaction d'une feuille de match papier.

CHAQUE CLUB DEVRA RENDRE SA FICHE DE LICENCE, AVANT LE DEBUT DU PLATEAU AU RESPONSABLE DU CLUB ORGANISATEUR.

En cas de non-présentation du document, le club accueillant aura la possibilité de ne pas faire participer le club concerné et de le déclarer comme forfait.



ANNEXE FINANCIERE
FOOTBALL D'ANIMATION
2025 / 2026

Forfait U13-U12-U11-U10	30.00 € par équipe
Absence au plateau (U6 à U9)	30.00 €
Non envoi de la FM	20.00 €
Non envoi du CR de plateau (U6 à U9)	20.00 €
Feuille de rencontre (retard, irrégulière)	9.50 €
Non utilisation de la FMI (à partir de la 2eme fois)	40.00 € par équipe
Licence manquante	4.00 €
Absence non justifiée à une convocation	25.00 €